

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. DÉPARTEMENTS LIMITROPHES trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclames... 50 c. M. Havaç, rue J.-J. Rousseau, 8. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Tableau 2. Horaires des trains entre Cahors, Agen, Périgueux, Bordeaux, Fumel, et Paris. Columns include destination, departure/arrival times, and train types (Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte).

Cahors, le 7 Décembre 1875

Hier à Versailles, ainsi qu'on le verra plus loin, l'assemblée nationale a commencé la discussion du projet de loi relatif à la réforme judiciaire en Egypte. Cette discussion ne pouvait être ajournée plus longtemps. Voilà un an que le projet de loi est déposé. La commission chargée de l'examiner ne s'est pas pressée dans son travail. Enfin elle a déposé son rapport, il y a peu de jours. Elle conclut au rejet. Nous espérons que son avis ne sera pas partagé par l'Assemblée. Quoiqu'il en soit, il importe que la question soit tranchée dans un sens ou dans l'autre. Tous ces retards sont extrêmement nuisibles aux intérêts de nos nationaux aussi bien qu'à nos relations avec l'Egypte. C'est ce que le duc Decazes a montré en peu de mots à l'Assemblée, lorsqu'il est venu demander la mise à l'ordre du jour de cette discussion. M. Pascal Duprat trouvant sans doute qu'un retard d'une année n'avait pas suffisamment compromis nos intérêts, voulait qu'on ajournât encore la question. Cette singulière prétention a été repoussée. Que M. Pascal Duprat expose les raisons, qui suivant lui, doivent décider la France à s'isoler des autres nations dans cette affaire. Il est fort douteux que la France se laisse toucher par son éloquence. C'est pour cela sans doute qu'il aurait voulu retarder la discussion.

L'opposition profitera probablement de ce débat pour questionner le gouvernement au sujet de l'achat, par l'Angleterre, des actions du canal de Suez, appartenant au vice-roi. C'est encore une question qu'il nous paraît utile de voir le plus tôt possible. Le ministre des affaires étrangères, au surplus, est allé au devant des demandes d'explications, en publiant un gros volume de documents diplomatiques relatifs à l'affaire du canal de Suez. Sa tâche sera singulièrement facilitée par cette publication, qui place sous son vrai jour et ramène à ses véritables proportions l'affaire dont il s'agit.

En décidant samedi dernier, que l'élection des sénateurs a vie commencerait jeudi prochain, l'Assemblée nationale a ouvert, par une sorte de préambule, la période électorale.

Comme on prévoit une série de scrutins, il a été décidé que le scrutin sera ouvert chaque jour à une heure et fermé à trois heures et demie.

Il n'y aura qu'un scrutin par chaque séance, et le reste de la séance sera consacré à la discussion des divers projets de lois, si toutefois il en reste encore, qui viendront à l'ordre du jour.

On croit que le projet de loi, sur l'adminis-

tration de l'armée sera retiré par M. le ministre de la guerre, pour être soumis aux chambres prochaines.

Le Journal de Paris dit fort justement que tout n'est pas bénéfique dans le contrat que le gouvernement anglais vient de conclure avec le khédivé. Les charges du contrat balancent largement ses avantages. L'Angleterre devient, dans une certaine mesure, responsable des faits et gestes du vice-roi. Déjà elle a dû faire choix d'un de ses hauts fonctionnaires qu'elle a chargé d'inspecter les finances égyptiennes. Voici qu'aujourd'hui on lui demande compte des projets d'annexion que peut former Ismaïl-Pach. Lord Derby a été obligé de recevoir une députation qui venait le questionner sur le bruit de la violation du territoire de Zanzibar par les troupes égyptiennes. Il y a là des conflits d'intérêts sur lesquels il faudra veiller. L'Angleterre qui n'a pas voulu annexer elle-même l'Abyssinie, devra se demander si elle veut la laisser annexer par l'Egypte.

En attendant nous avons pour devoir la sagesse, la sagesse et la sagesse. Par la création de l'Italie et de l'Allemagne, l'empire a condamné la France à l'isolement, et à l'abaissement. Evitons les fautes du passé et espérons que l'expérience des 18 années de l'empire ne sera pas perdue.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

L'Ordre ne se préoccupe en aucune façon de l'article 15 de la loi électorale. Peu lui importe que, par le fait de cet article — qui fixe à quatre années la durée de la prochaine législature — la Chambre de 1871 se trouve légalement déchargée du soin de procéder à la révision de la Constitution. Une occasion d'agiter le pays se présente, l'Ordre se garderait bien de la laisser échapper. Avant tout, il faut songer aux affaires du parti. Le commerce et l'industrie s'en tireront comme ils pourront; cela ne regarde pas les amis de l'Ordre. Que le prince impérial remonte sur le trône de son père, que l'Empire revienne, que M. Rouher reprenne la direction de notre politique intérieure et extérieure, voilà l'essentiel; le reste importe peu.

Comment veut-on que l'Ordre se soucie des quatre années de tranquillité que l'article 15 nous avait paru devoir assurer au pays?

L'article 15! L'échéance légale de novembre 1880! Sophismes que tout cela. Il n'y a de vrai que le retour de l'empire. Il faut qu'il revienne et il reviendra. Ah! vous vous imaginez, messieurs les conservateurs, que nous allons vous laisser tranquilles pendant quatre années encore, et ce, simplement parce que la loi l'exige. Que vous nous connaissez mal.

La révision ne peut pas être faite, dites-

vous, par la Chambre de 1876, parce que son mandat expirera avant celui du maréchal et que la loi constitutionnelle a donné au maréchal, seul, le droit de la demander jusqu'en 1880. — Qu'à cela ne tienne, répond l'Ordre. Le maréchal la demandera. S'il ne la demande pas, nous parviendrons peut-être à lui faire donner sa démission.

Et puis, au pis-aller, il nous reste encore une chance, il peut mourir. Nous savons bien que cette hypothèse n'a rien de bien gracieux pour lui; mais en politique, c'est comme au jeu, il n'y a pas d'amis.

Ainsi raisonne l'Ordre. La France jugera si cette façon de comprendre ses intérêts est la bonne.

Ce qui reste acquis, — et ce que nous sommes bien aise d'avoir fait dire nettement à l'Ordre — c'est que le parti bonapartiste veut la révision tout de suite, l'empire tout de suite, et non pas dans cinq ans ou dans dix ans, ou le jour où la forme actuelle du gouvernement cessera de donner aux intérêts sociaux la sécurité dont ils ont besoin.

Qu'il agite le pays à plaisir; nous lui en laissons la responsabilité et le profit.

Moniteur universel.

On ne peut guère attendre qu'une Assemblée pousse l'esprit d'abnégation jusqu'à dire avec l'apôtre cupio dissolvi. L'instinct de la conservation proteste contre ce détachement de soi-même et se fait sentir juste au moment où il faut se décider au sacrifice. De loin on est résolu, on montre de l'ardeur, on paraît disposé à hâter l'événement inévitable; on se dit tout préparé à la dissolution; un peu plus, on s'écrierait qu'on la désire, mais quand vient l'heure de prononcer sur soi l'arrêt suprême, les choses changent, l'hésitation se glisse dans les cœurs, on s'arrête incertain, on recule et l'on attend, et sans l'oser avouer, on se murmure indistinctement; « Je ne désire pas être dissous. »

Ce sentiment fort naturel, mais qu'il ne faut pas toujours écouter parce qu'il se place quelquefois entre nous et le devoir, le sentiment de la conservation, l'Assemblée l'a entendu quand elle a choisi dans ses bureaux des commissaires pour l'examen des deux propositions de prorogation qui lui sont soumises. Les partisans de la séparation à bref délai ne l'ont pas emporté; il nous semble que pour obtenir des suffrages, ce n'était point une mauvaise recommandation que de laisser entrevoir que l'Assemblée avait encore bien des choses à régler avant son départ, et qu'on ne pouvait point dès à présent affirmer qu'on s'en irait tel ou tel jour.

Quoi qu'il en soit de ces dispositions plutôt instinctives que raisonnées, quoi qu'il en soit de ces hésitations, il est certain que l'Assemblée arrive rapidement au terme de son mandat. Bien loin d'augmenter le nombre des projets portés à son ordre du jour, elle doit élarger sans pitié tous ceux dont la nécessité ne lui paraîtra pas bien démontrée. Au delà de l'indispensable, elle n'a le devoir, nous dirions presque de droit, de rien faire. Avec la Constitution et les lois organiques, sa mission législative se trouve terminée; et ce serait, croyons-nous, sans utilité pour elle et pour le pays qu'elle la prolongerait. Les lois dont l'urgence n'est pas manifeste gagneront certaine-

ment à être discutées et votées par les prochaines Assemblées; celles que l'Assemblée nationale voterait en ce moment, au milieu de toutes sortes de préoccupations, auraient forcément le caractère de résolutions in extremis. Or, quand un pouvoir s'en va, il s'agit sagement et dans l'intérêt de sa dignité, en s'en tenant, comme dispositions testamentaires, au strict nécessaire; s'il en était autrement, s'il les multipliait trop, elles ne seraient point respectées par ses successeurs.

Informations

Le Figaro avait annoncé, il y a quelques jours, que M. G.-E. Haussmann se présentait comme candidat aux prochaines élections, soit sénatoriales, soit législatives, dans le département des Alpes-Maritimes. Dans une lettre qu'il vient d'adresser à ce journal, l'ancien préfet de la Seine déclare que cette nouvelle est erronée et qu'il n'a « aujourd'hui de prétention électorale d'aucun ordre. »

Un journal d'Elbeuf publie les chiffres suivants que nous ne saurions trop recommander à ceux qui nient systématiquement l'accroissement et la progression des affaires :

Pendant les dix premiers mois de 1874, l'exportation des fils de laine de fabrication française s'était chiffrée par 28,272,000 fr.; le mouvement s'est élevé, pendant l'année courante, à 34,112,000 fr.

Les tissus de laine exportés pendant les mêmes mois de 1874 étaient représentés par 286,877,000 fr.; en 1875 par 304,061,000 fr.

Malgré la faveur dont jouissent actuellement les genres anglais, l'exportation du Royaume-Uni n'a point atteint en 1875 le chiffre des années précédentes.

Mgr André Röss, évêque de Strasbourg et membre du Parlement de l'empire d'Allemagne, est arrivé à Paris. Son voyage aurait pour objet de conférer avec le nonce du pape et l'ambassadeur d'Allemagne au sujet de la nomination d'un coadjuteur.

Un journal de Berlin assure que la présence du prince Gortschakoff dans cette ville a singulièrement activé la marche des négociations diplomatiques concernant le règlement de la question d'Orient. La Gazette nationale précise davantage, et prétend que le prince de Bismarck se serait réservé le rôle d'arbitre dans les conflits qui pourront s'élever à cette occasion entre l'Autriche et la Russie.

Plusieurs journaux annoncent que le vice-roi d'Egypte viendrait à Paris dans le courant de ce mois, accompagné de son fils et de son ministre des affaires étrangères, pour se rendre ensuite en Angleterre.

Le duc de Galliera vient d'offrir au gouvernement une somme de 20 millions pour la reconstruction du port de Gènes, sa ville na-

taie. Le marquis Raphaël Deferrare, duc de Galliera, gendre du marquis de Brignole-Sale, est aussi bon catholique que bon patriote.

Avant de partir pour sa destination, le comte de Robilant, ministre d'Italie à Vienne, a eu plusieurs conférences avec le président du conseil des ministres et avec le ministre des affaires étrangères. On dit qu'il est chargé de traiter l'élévation au rang d'ambassade de la légation d'Italie à Vienne et de la légation autrichienne à Rome. Ce serait une nouvelle conséquence de la guerre impériale en faveur de l'Italie.

Le ministre de la guerre anglais va publier un projet complet relatif à la mobilisation de l'armée en cas de guerre.

Le Times dit en commentant cette nouvelle : « Dans tous les autres pays, le ministère de la guerre a proposé des projets analogues qu'il tient cachés. Notre ministère publiera son projet, afin que l'armée régulière et l'armée auxiliaire puissent l'étudier et le comprendre. Le ministre, croit, en effet, qu'il vaut mieux courir les chances de renseigner un ennemi possible que de laisser dans l'ignorance nos propres officiers et de les mettre ainsi dans l'embarras. »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS.

Le 23 novembre, à onze heures du soir, à l'issue de la séance dans laquelle M. Paul de Cassagnac avait prononcé le discours qui a motivé les poursuites que nous avons annoncées, un individu, sortant de la réunion, était arrêté comme ayant vendu dans la susdite salle des brochures non estampillées.

Il déclarait se nommer Mongin, encadreur. Il reconnaît avoir vendu des exemplaires de l'almanach *l'Aigle*, pour 1876. Il était encore porteur de quatre exemplaires de cet almanach, et il déclara en avoir laissé plusieurs centaines dans la salle où venait de se tenir la réunion.

Une perquisition pratiquée à son domicile a amené la découverte de dessins, gravures ou emblèmes encadrés : portraits de Napoléon III, de l'impératrice, du prince impérial, de toutes dimensions et dans des poses diverses ; sous verre on trouva jusqu'à des cartes et des lettres de plusieurs personnes qui remercient Mongin de son dévouement à la cause impériale.

En outre, sur les meubles et sur la cheminée, de nombreuses vitrines pleines de bibelots parmi lesquels dominent les statuettes et bustes de la famille impériale.

De plus des bulletins de souscription à *l'Histoire populaire de Napoléon III*, par Paul de Cassagnac, dix-huit autres bulletins de souscription au buste du prince impérial.

Interrogé dans l'instruction au sujet de ses emblèmes, voici ce qu'il répondit : « C'est vrai les bonapartistes me font vivre et forment la plus grande partie de ma clientèle. »

Mongin, ancien brigadier de sergents de ville interrogé sur les motifs qui l'avaient fait mettre à la retraite, répondit que c'était parce que le jour de la mort de Napoléon III, il était allé, en bourgeois, signer chez M. Rouher.

Il comparait devant la 9^e chambre correctionnelle comme prévenu de vente et colportage d'imprimés sans autorisation.

Il reconnaît le fait et explique qu'il avait été chargé de vendre *l'Aigle* par un individu envoyé par M. Lachaud, éditeur de cet almanach ; il a, dit-il, été induit en erreur et croyait l'éditeur en mesure avec la loi : il a vendu les almanachs pour gagner quelque argent, ayant quatre enfants à nourrir.

Le tribunal l'a condamné à un mois de prison et 25 fr. d'amende.

(Gazette des Tribunaux).

ESPAGNE

On avait raison de ne pas trop compter sur une prompt solution des affaires d'Espagne. On parlait depuis quelque temps d'une campagne décisive qui devait se faire dans le Nord, vers le mois de décembre. Cette date étonnait un peu, la saison ne paraissait pas devoir être très-favorable. Cependant il y a quelques jours on s'est mis en marche et l'on a remporté quelques petits succès. Aujourd'hui on s'aperçoit, peut-être un peu tard, qu'une campagne d'hiver offre bien des difficultés dans les montagnes de la Navarre. On suspend donc les opérations militaires, pour un délai très-court, dit le télégraphe. En attendant on tient des conseils de

guerre à Madrid, et l'on prépare des plans de campagne, en conseil des ministres. Celui qu'on a adopté est assez singulier. On fait deux armées : l'une opérera en Navarre, sous le commandement de Martinez Campos, et l'autre en Biscaye, sous le commandement de Quesada.

Il est évident qu'en adoptant ce plan on n'a pas obéi à des nécessités stratégiques, mais à des considérations d'un tout autre ordre. Au point de vue militaire, l'unité du commandement aurait été bien préférable. Malheureusement, en Espagne comme ailleurs, et plus qu'ailleurs, les questions de personnes jouent un grand rôle. Martinez Campos a fait le *pronunciamento* qui a placé Alphonse XII sur le trône. C'est lui qui a pacifié la Catalogne. Il a pris une grande influence sur ses troupes, et lorsqu'on lui a demandé d'envoyer des renforts à l'armée du Nord il a fait la sourde oreille.

On s'est trouvé fort embarrassé. On a craint, en insistant, de le pousser à quelque coup de tête, et alors pour le calmer, on a pris le parti de faire deux armées du Nord et de lui en confier une. Il est évident que Quesada ne doit pas être satisfait, et il est probable qu'il y aura des tiraillements entre les deux généraux.

Chronique locale

et méridionale.

Pendant la semaine dernière, les *dames de la providence*, formant une pieuse association pour des œuvres de bienfaisance, ont suivi les exercices d'une retraite dans la chapelle des religieuses de Nevers. C'est M. l'abbé Garachon, prédicateur de l'avent, qui a dirigé par ses instructions cette retraite avec beaucoup de zèle et de succès.

Dimanche, après vêpres, M. l'abbé Garachon a prononcé à la cathédrale son 2^e sermon de l'avent. Il a traité des devoirs de la famille. En considérant le Sauveur du monde comme restaurateur et régénérateur de la famille, il a tracé, d'après son enseignement divin, les véritables devoirs des divers membres qui la composent : devoirs des époux, devoirs des parents, devoirs des enfants, devoirs des serviteurs.

N'ayant pu nous procurer l'avantage d'aller entendre, dimanche, M. le prédicateur, nous ne pouvons présenter ici l'analyse de son sermon. On nous rapporte qu'il a développé son sujet avec talent et une grande hauteur de vues, et qu'il a vivement impressionné ses nombreux auditeurs.

Mercredi, 8 décembre, jour de la fête de *l'immaculée conception de la Ste Vierge*, divers offices publics seront célébrés à la Cathédrale. Le soir, à 7 heures, on chantera les vêpres, qui seront suivies d'une instruction et de la bénédiction du St-Sacrement.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

PRÉSIDENCE DE M. L. LIMAYRAC.

2^e Séance du 21 août 1875. — (Suite).

M. Duphénieux, au nom de la commission des vœux et objets divers rapporte le vœu suivant de M. Brugalières :

Recrutement. — Vœux.

J'ai l'honneur de proposer au Conseil général d'émettre les vœux suivants :

1^o Le contingent à fournir par le département pour le recrutement de l'armée sera réparti comme autrefois entre les divers cantons, d'après le nombre de jeunes gens qui auront concouru au tirage et non d'après le nombre qui dans chaque canton aurait été reconnu propre au service actif ;

2^o Au fur et à mesure que les *ajournés* seront déclarés propres au service et qu'ils seront appelés à l'activité, il sera renvoyé du corps un nombre égal de jeunes soldats de leur classe appartenant au même canton, en commençant toujours par les derniers appelés ;

3^o Le départ de la deuxième partie du contingent qui est appelé à passer six mois au moins sous les drapeaux aura lieu le 4^e décembre de chaque année, afin qu'il soit possible de renvoyer dans les premiers jours de juin ces jeunes soldats dans leurs foyers pour ne pas priver les cultivateurs de leur précieux concours pour les travaux de la fenaison qui ont lieu à cette époque, travaux qui comme ceux de la moisson réclament non-seulement beaucoup de bras, mais encore un travail rapide surtout dans les années pluvieuses si on ne veut s'exposer à rentrer une récolte avariée.

M. Duphénieux tout en reconnaissant l'utilité de ces vœux propose au Conseil général de laisser

à M. le ministre de la guerre le soin de juger de l'opportunité de la réalisation.

La commission reconnaît l'utilité des mesures proposées par M. Brugalières, et s'en rapporte à M. le ministre de la guerre qui reste seul juge de l'opportunité d'en faire l'application.

Secours aux établissements de bienfaisance.

Le même rapporteur propose d'adopter la répartition des secours aux établissements de bienfaisance, telle que la présente M. le préfet, savoir :

Aux bureaux de bienfaisance.....	4,300 fr.
Aux hospices.....	600
Aux établissements de charité privée.....	100
Total.....	5,000

Et de réserver sur le crédit de 6,000 fr. attribué au département, la somme de 1,000 fr. pour être distribuée aux indigents en 1876.

Évaluations des revenus fonciers et des valeurs locatives d'habitation. — Vœu.

Sur les conclusions du même rapporteur, le Conseil émet un avis favorable à la proposition de M. de Lamberterie, député du Lot, qui a pour objet de faire procéder, le plus tôt possible, à l'évaluation des revenus fonciers et des valeurs locatives d'habitation.

Rapport de MM. les ingénieurs des mines.

Le Conseil, sur la proposition de M. Demeaux, rapporteur de la commission des travaux publics, donne acte à M. le préfet du dépôt du rapport de MM. les ingénieurs des mines sur la situation de ce service dans le Lot, duquel il résulte que la mine du Soulié a produit en 1875 le double à peu près qu'en 1874.

Le même rapporteur communique au Conseil l'exposé de la situation minière et métallurgique du département.

Il résulte du rapport de M. l'ingénieur que l'établissement du Soulié est en voie de prospérité, et celui de St-Perdon est en décroissance.

Il résulte encore de ce rapport que l'exploitation des minerais de fer, dans les communes de Duravel, Montcabrier, prend tous les jours de l'extension.

D'un autre côté, ce même rapport constate que l'exploitation du phosphate de chaux est en voie de décroissance et qu'elle devient plus onéreuse, à cause de la profondeur des couches et que cette exploitation a nécessité une surveillance active de la part de l'administration, au point de vue de la sécurité des ouvriers.

Navigation du Lot.

Le même rapporteur expose la situation de la navigation du Lot et demande que l'allocation soit portée à 100,000 fr. comme les années qui ont précédé 1871.

Greffe du tribunal de Gourdon. — Etablissement de casiers. — Rejet de la dépense.

M. Sérager, au nom de la commission des finances, propose de rejeter, faute de ressources, la demande de crédit applicable à l'établissement de casiers pour le greffe du tribunal civil de Gourdon et propose l'ajournement de cette dépense.

Le Conseil approuve.

Chemin vicinal d'intérêt commun n° 80. — Commune d'Issepts. — Emprunt. — Substitution.

M. de Verninac, rapporteur des travaux publics, conclut au rejet de la demande formée par la commune d'Issepts, d'emprunter, par l'intermédiaire du département et par voie de substitution, une somme de 5,000 fr. nécessaire pour terminer la lacune du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 80, comprise aux abords de l'église de St-Médard, sur une longueur de 1,156^m 90^c, s'engageant, au moyen d'une imposition extraordinaire, à assurer le remboursement du capital et des intérêts.

M. Teilhard fait ressortir les avantages que trouverait le département à laisser s'alléger les communes.

M. de Lamaze appuie les observations de M. Teilhard, et s'il n'a pas insisté dans la question semblable intéressant la commune de Loubressac, c'est parce que la commune ne s'engageait pas directement ; des propriétaires, des particuliers s'engageaient seuls.

M. le préfet développe l'avantage qu'il y a à encourager les communes à s'alléger.

M. de Verninac déclare qu'emprunter pour les communes serait diminuer d'autant les droits du département à emprunter pour lui-même.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et repoussées par 9 voix contre 7.

En conséquence, la commune d'Issepts est autorisée à se substituer aux droits du département pour emprunter.

Chemin vicinal d'intérêt commun n° 90. — Sarrazac. — Offres d'avance. — Ajournement.

Le même rapporteur propose d'accepter l'offre de la commune de Sarrazac d'avancer au département la somme de 2,725 fr. 21 c., dont on dispose, et de l'appliquer à la continuation du chemin d'intérêt commun, n° 90, mais sans intérêt et sans fixer aucun terme pour le remboursement.

M. Cambres propose l'ajournement de la question. Par 9 voix contre 8, les conclusions de la commission sont rejetées et l'ajournement adopté.

Construction d'un pont à St-Martin-Labouval sur le Lot.

Le même rapporteur expose que les souscriptions recueillies depuis le mois d'avril dernier pour la construction du pont de St-Martin-Labouval se portent à la somme de 31,092 fr. Le taux fixé pour cette souscription dans l'avant-projet qui a été soumis au Conseil était fixé à 34,000 francs. Cette somme est presque atteinte et il y a lieu d'espérer que les populations qui déjà ont montré tant de bonne volonté et d'empressement s'imposeront encore quelques nouveaux sacrifices. Du reste, la commission des travaux publics propose au Conseil d'adresser ses félicitations aux souscripteurs. Elle pense que le temps est proche où l'état des finances départementales permettra de leur donner autre chose que de bonnes paroles. M. Pradines appuie les conclusions de la commission et invoque la bienveillance du Conseil en faveur du projet de construction du pont de St-Martin.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

(A suivre).

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Les journaux de Cahors, ont publié qu'un cantonnier du Vigan s'était suicidé. Cette nouvelle est dénuée de fondement, je vous prie de la rectifier.

Mon père, en effet, cantonnier au Vigan, est mort depuis peu de jours, non du suicide, mais d'une attaque d'apoplexie qui l'a frappé dans un champ lui appartenant, et où il était allé prendre du bois de chauffage. Ce n'est que deux jours après le moment où il a eu cette attaque qu'il a été trouvé paralysé de la moitié du corps, ainsi que l'a constaté le docteur Calmeille de Gourdon.

Transporté dans sa maison, il a expiré trois jours après dans les bras de sa famille.

Veuillez agréer.

E. PEBEYRE.
Instituteur à Loubressac.

Le *Journal officiel* publie le programme de concours pour l'admission dans le corps des conducteurs des ponts et chaussées.

L'ouverture des examens du premier degré est fixée pour toute la France et l'Algérie, au lundi 28 février.

Un avis ultérieur fera connaître l'époque des examens du second degré et les villes dans lesquelles ils auront lieu.

Le Conseil d'Etat vient d'achever l'élaboration d'un projet de règlement sur les rangs et préséances à observer dans les cérémonies publiques. Ce projet avait été préparé et appliqué à titre provisoire, dès l'année dernière, par les ministres de l'intérieur et de la guerre.

Il importait en effet, d'attribuer aux officiers généraux de l'armée qui se trouvent aujourd'hui, par suite de la suppression des anciennes divisions et subdivisions territoriales, dans une situation que le décret de messidor n'avait pu prévoir, un rang et des honneurs en rapport avec leur grade et l'importance de leur situation.

On pense que le nouveau règlement, qui reproduit d'ailleurs à peu de choses près, les dispositions actuellement en vigueur, pourra être prochainement soumis à la signature du Président de la République, de manière à recevoir son application à l'occasion des réceptions officielles du 1^{er} janvier.

M. le général Picard, commandant à Clermont-Ferrand le 13^e corps d'armée, a adressé au jour blâmant deux sergents et un caporal de la garnison de Clermont-Ferrand qui, attaqués dans les rues de la ville, non-seulement n'ont pas fait usage de leurs armes, mais se sont laissés désarmer. Ces sous-officiers et ce caporal ont été, pour ce fait, cassés de leur grade. L'ordre du jour rappelle que tout militaire insulté et attaqué à le droit et le devoir de faire usage de son arme pour se défendre.

A la séance de rentrée des facultés et de l'école de médecine de Toulouse, le recteur a parlé de l'application de la loi sur l'enseignement supérieur. Il a rappelé, dit le *Progrès libéral*, les efforts déjà tentés par lui pour relever l'enseignement supérieur de l'Etat, afin de lui permettre de mieux lutter contre des établissements rivaux et non ennemis, il l'espère du moins.

« Nous croyons au progrès, a dit en finissant M. le recteur Dreyss, mais nous le voulons sans secousses, sans révolutions, car nous sommes des modérés. Et si la loi nouvelle de l'enseignement nous crée des émules, qu'elle ne soit chez nous le prétexte d'aucun découragement, qu'elle nous rende au contraire plus vigilants et plus actifs. »

MM. le général de Salignac-Fénelon, le pré-

mier président de Saint-Gresse, le procureur général, l'archevêque, le maire de Toulouse, le secrétaire-général de la préfecture et un grand nombre de magistrats assistaient à cette cérémonie.

Le *Messageur du Midi* annonce que M. le ministre de l'instruction publique a donné une réponse favorable au maire de Montpellier et aux délégués du conseil municipal de cette ville, qui étaient chargés de demander au ministre la création d'une Faculté de droit à Montpellier, et d'offrir à l'Etat les ressources nécessaires à l'établissement de la nouvelle Faculté.

Un congrès interdépartemental pour l'étude du phylloxera vient de se tenir à Bordeaux. M. le docteur Agano a développé la marche du fléau dans le vignoble bordelais, où tant de points sont atteints; 10,000 hectares sur 40,000 sont envahis, dans le seul arrondissement de Libourne. 207 communes de la Gironde sont plus ou moins frappées. Quant au mode d'expansion, quant aux natures de sols, aux expositions, le fléau n'a suivi aucune loi, aucune marche régulière; il ne paraît avoir été influencé, ni par la variété des cépages, ni par les procédés de culture. Sur ce point, comme sur l'origine du fléau, tout continue à être mystère ou hypothèse pure.

Il résulte des informations fournies au Congrès que, dans la seule année 1875, les pertes infligées au département de l'Hérault sont égales à celles souffertes pendant les six années précédentes. C'est le fait important. Voici le fait curieux: Lorsqu'une vigne commence à être attaquée sérieusement par le phylloxera, cette attaque se manifeste par un excès de fertilité.

M. Boireau, délégué de la Dordogne, dit qu'il y avait peu de mal encore dans ce département, mais des taches dans toutes les directions;

M. Manin, pour le Lot-et-Garonne a fait le même rapport.

M. de Lavergne, a constaté l'apparition du fléau dans l'Aveyron.

Le *Progrès de Villeneuve* raconte un drame intime qui vient de se passer dans le canton de Penne (Lot-et-Garonne).

Le nommé Paillé, propriétaire à Saint-Aignan, a marié sa fille avec un propriétaire du canton de Beauville, nommé Chaustrac.

La mésintelligence des époux avait déterminé Paillé à recevoir et garder sa fille chez lui. Chaustrac se serait rendu chez son beau-père pour réclamer sa femme. Une vive querelle se serait engagée, à la suite de laquelle Paillé aurait tiré un coup de fusil sur son gendre. Atteint à l'épaule et au cou, Chaustrac est tombé dangereusement blessé. Les médecins ont déclaré que la vie du blessé était en danger.

Paillé a été arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Villeneuve.

La gendarmerie de Limoux (Aude), vient d'arrêter deux terrassiers espagnols et un français dont le signalement lui avait été transmis par le procureur de la république de Montpellier.

On soupçonne fort ces trois individus d'être les auteurs du triple assassinat commis dans la nuit du 24 au 25 novembre à Courdonterral (Hérault).

La commune de Saint-Trojan, canton de Bourg, vient d'être le théâtre d'un affreux accident, que l'*Avenir* de Blaye raconte ainsi:

« Mardi dernier, le nommé Sudre était occupé à creuser un puits dans un terrain composé d'un sable graveleux et mouvant, lorsque tout à coup il fut recouvert et enseveli à une profondeur de 7 ou 8 mètres.

« M. Dufrechou, agent-voyer, qui se trouvait près de là, accourut en toute hâte; persuadé qu'il avait entendu les cris de l'infortuné Sudre, il se mit en devoir d'organiser des secours immédiats: malheureusement, il ne trouva, paraît-il, personne qui pût le seconder.

« M. du Bled, sous-préfet, et le lieutenant de gendarmerie, appelés sur les lieux de l'accident, tentèrent tout d'abord, à l'aide de quelques gendarmes, les premiers moyens de sauvetage, en attendant l'arrivée de vingt militaires de notre garnison, qui furent requis à cet effet, et qui, sous la direction de M. Dehrle, officier-adjoint du génie de notre place, et de M. Nadeau, architecte de notre ville, mirent tout l'empressement possible à débayer l'endroit où gisait l'infortuné Sudre, dont on finit par décou-

vrir le corps inanimé et dont la bouche était remplie de sable, ce qui indiquait que l'asphyxie avait été presque instantanée.

« Le malheureux Sudre, qui vient de succomber, laisse une mère âgée, une jeune femme et plusieurs petits enfants dans la plus profonde misère.

« Nous sommes heureux d'apprendre que M. Du Bled, sous-préfet de Blaye, touché à juste titre d'une semblable détresse, a pris la généreuse initiative d'une souscription en faveur de cette famille si digne d'intérêt et aussi brusquement privée de son chef et de son seul soutien. »

Un journal bonapartiste du Gers, l'*Appel au Peuple*, a publié le discours de M. Paul de Cassagnac. Le numéro a été immédiatement saisi. On assure que des poursuites sont en outre dirigées contre le journal.

Un autre journal qui paraît dans la Haute-Savoie, le *Mont-Cenis*, a été saisi pour publication du discours de M. de Cassagnac.

La température est excessivement rigoureuse dans tout le Midi.

A Montpellier, il gèle toutes les nuits. A Béziers, Narbonne, Perpignan la neige couvre le sol.

On dit qu'à Orange, on mesure certains endroits jusqu'à 1 mètre de neige.

On écrit de Castelnaudary: « La navigation vient d'être interrompue sur le canal par les glaces, qui empêchent les mouvements de la batellerie. »

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 22 au 27 novembre 1875.

Mathématiques élémentaires.

Géographie. — 1 Moles. — 2 Viussens.

Mathématiques préparatoires.

id. — 1 Souques. — 2 Poujade.

Philosophie.

Physique. — 1 Ausset. — 2 André.

Rhétorique.

Géographie. — 1 Peyrissac. — 2 Labro.

Seconde.

Mathém. — 1 Castagné. — 2 Cabanès.

Troisième.

Thème grec. — 1 Valat. — 2 Rigaldies.

Quatrième.

Allemand. — 1 Barbier. — 2 Delpech.

Cinquième.

Géographie. — 1 Gayet. — 2 Gay.

Sixième.

Exercices grecs. — 1 Castagné. — 2 Tinel.

Septième.

Français. — 1 Maury. — 2 Mercié.

Huitième.

Calcul. — 1 Bénéch. — 2 Gayet.

Enseignement spécial. — Troisième année.

Géographie. — 1 Alliet.

Deuxième année.

Mathém. — 1 Bouloumié. — 2 Soulié.

Première année.

Géographie. — 1 Mourèze. — 2 Paulus.

Année préparatoire.

Narration. — 1 Bris. — 2 Pergot.

Classe primaire. — Première division.

Orthographe. — 1 Chanut. — 2 Labro.

Deuxième division.

id. — 1 Gaston. — 2 Dasquier.

Troisième division.

id. — 1 Fournié. — 2 Bénéch (Ernest).

Quatrième division.

id. — 1 Baudel. — 2 Manhiabal.

Le censeur des Etudes,

T. DURAND.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Dernières nouvelles

(Correspondance spéciale du Journal).

On nous écrit de Versailles que l'Assemblée nationale adoptera très probablement, conformément à l'avis de la Commission, le date du 23 janvier pour la nomination du Sénat et celle du 20 février pour la nomination de la Chambre des députés.

Versailles, 6 décembre, 5 h. 1/2.

L'Assemblée discute le projet de loi relatif à la réforme judiciaire en Egypte.

M. Rouvier attaque ce projet dans un très long discours.

On s'attend à des déclarations importantes de a part de M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères.

Dépêches

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 7 décembre, 2 h. 25 m. s.

La réunion Lavergne a rompu toutes négociations avec le centre gauche pour la nomination des 75 sénateurs à vie. Elle s'est entendue avec la droite.

On dit que la liste de la majorité comprendra soixante membres de la droite et quinze de la gauche. Ce dernier renseignement paraît exagéré.

Des députés de la droite et du centre droit demandent que plusieurs sénateurs soient pris en dehors de l'Assemblée, notamment MM. le maréchal Canrobert, le général de Ladmirault, le cardinal Guibert.

Bourse de Paris

Paris, 7 décembre 1875.

Rente 3 p. %	66.60
— 4 1/2 p. %	96.75
— 5 p. %	104.10

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,
A. LAYTOU.

DÉPARTEMENT DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

ACTE D'OFFRES

Le Préfet du département du Lot, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'article 23 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu les procès-verbaux d'expertise des terrains à occuper sur la propriété du sieur Lagarde (François), de Cézac, pour le chemin vicinal ordinaire numéro 1, de Cézac à Casteloau,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}.

Une somme de deux cent quatre-vingt-douze francs est offerte au sieur Lagarde (François), pour le montant des terrains ci-après désignés, qu'il doit céder audit chemin, à savoir :

Quatorze ares soixante centiares de terre (section E, numéro 115).

ARTICLE 2.

Le présent arrêté sera notifié au sus-nommé, avec sommation de déclarer son acceptation dans le délai de quinzaine, ou s'il n'accepte pas les offres qui lui sont faites, d'indiquer le montant de ses prétentions.

Fait à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, le trois décembre mil huit cent soixante-quinze.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire-général.
FILHOUEZ.

REVUE DE FRANCE.

Sommaire du numéro du 30 novembre 1875.

L'abbé Berthon : Le paysan et le suffrage universel. — Eugène Baret : Lord Byron, d'après les mémoires de Moore. — Ch. Poivin : Le peintre belge Antoine Wiertz, sa vie, son musée, ses œuvres littéraires. — Prince Lubomirsky : Souvenir d'un Samovar, nouvelle traduite du russe. — Victor Tissot : Munich et les Munichois. — L. Léouzon Le Duc : Les femmes chez les anciens peuples de la Scandinavie et de la Finlande, 2^e article. — Clément Beauclert : Les établissements des frères Poncet dans

la région du haut Nil. — L. Derôme : M. Le Play et la Constitution de l'Angleterre. — Gracet d'Orcey : Impressions de voyage, le Danube et le programme danubien de la Russie. — P. Maigne : Les richesses minérales de la France. — A. de Courson : Des conditions physiques de la salubrité. — G. de la Landelle : Aérostats et aviateurs. — Xavier Roux : Le rapport de M. le comte de Melun sur la situation matérielle et économique des ouvriers. — Henry d'Ydeville : La vérité sur la mort de J.-J. Rousseau. — Chronique du mois : Théâtres, par Louis Enault. — Nouvelles des Arts, par A.-V. — Sciences par Jean l'Ermitte. — Notes d'un ingénieur, par P. Maigne. — Armée, par A.-C. de Kernévez. — Marine, par C. Delamaré. — Colonies, par H. Mettau. — Cours et tribunaux, par E. Demay. — Géographie et voyages, par Richard Cortambert. — Finances, par G.-C. — Notices bibliographiques. — La presse française et étrangère, par P.-B. — Ordre du jour de l'Assemblée, par X.-C. Chronique politique, par Louis Teste.

Bureaux : 3, rue de la Feuillade, Paris.

Nous donnons à nos lecteurs la bonne nouvelle de la publication prochaine de l'*histoire de France* et de l'*histoire de la Révolution française* de Michelet en livraisons illustrées. C'est la première fois que cette œuvre véritablement nationale de notre grand historien populaire paraîtra sous cette forme qui va la rendre accessible à toutes les bourses. L'éditeur Lacroix publiera une livraison par semaine; chaque livraison comprendra 32 pages de texte avec vignettes et une gravure hors texte, sur papier teinté de couleur. Toutes les gravures sont originales et dues à un artiste de grand talent M. Vierge.

Quoique l'exécution soit luxueuse; le prix ne sera que de 50 cent. la livraison. Nous ne pouvons trop recommander ce bel ouvrage qui est le monument le plus complet et le plus vivant des annales de notre patrie.

Le succès réel obtenu par l'*Opinion* a décidé l'administration de ce journal républicain à s'imposer de nouveaux sacrifices.

Au lieu de se borner à donner un supplément les jours de Chambre, l'*Opinion* offre à ses abonnés, tous les jours non fériés :

DEUX JOURNAUX pour le prix D'UN SEUL

Le journal de quatre pages contient :

1^o Des télégrammes spéciaux, pour lesquels aucune dépense n'est épargnée : On a pu lire dans l'*Opinion* le discours prononcé par M. Thiers à Arcahon, transmis *in extenso* par le télégraphe: le récit de l'inauguration du monument de Mars-la-Tours, celui de l'inauguration de la Faculté de droit de Lyon, celui des funérailles de Carpeaux à Valenciennes, de M. Schneider au Creuzot, etc, etc. — En un mot, le télégraphe est devenu le principal collaborateur de l'*Opinion*.

2^o Une partie politique des mieux renseignées, grâce au concours de nombreux députés républicains; *Compte rendu analytique officiel de l'Assemblée*, etc.

3^o Des correspondances de l'étranger plus nombreuses que dans tout autre journal;

4^o Une partie littéraire ouverte à tous les talents: MM. Alexandre Dumas et Jules Favre viennent d'inaugurer la série des articles de haute littérature que publiera successivement l'*Opinion*;

5^o Une partie scientifique fort remarquable;

6^o Une partie financière et commerciale analogue à celle des grands journaux anglais.

Le Supplément de deux pages contient :

1^o Des articles d'actualité, demandés successivement aux plumes les plus renommées;

2^o Des échos de Paris, nouvelles du Sport, nouvelles de province et de l'étranger; jusqu'aux plus modestes faits divers, toutes les informations du supplément sont recueillies spécialement pour l'*Opinion*;

3^o Une chronique judiciaire parisienne, et, quand il y a lieu, des compte-rendu télégraphiques des grands procès de province et de l'étranger.

4^o Un roman-feuilleton toujours inédit, choisi avec le plus grand soin.

Le prix de l'abonnement reste fixé à 46 fr. par trimestre. — Envoi d'un numéro-spécimen à toute personne qui en fait la demande à l'administrateur. 5 rue Coq-Héron, Paris.

LA NATURE

Revue des Sciences

Sommaire du n^o 131. — 4 décembre 1875.

Les asiles d'aliénés de la Seine (Vaucluse), Dr Bader et Ch. Boissay. — Sur les mouvements qui accompagnent la dissolution des solutions et des liquides, H. F. Secrétan. — La prévision du temps — Arc-en-ciel se croisant, Rubenson. — Phares et balises, H. Blerzy. — Les œufs du phylloxera sur les ceps, M. Girard. — Le lac Georges, L. Lhéritier. — Chronique. — Académie des sciences, S. Meunier. — La momie australienne du musée de Brisbane, E. T. Hamy. Bureaux, 47, rue des Ecoles-de-Médecine, Paris.

Journal des Jeunes Mères (3^e ANNÉE).

Sommaire du numéro du 1^{er} décembre (1875).

Texte: Fernand Bourgeat: Tablettes d'un vieil ami. — Dr Fonteret: Le sommeil des enfants. — M^{me} A. Wurth: L'enfant, la mère et l'institutrice. — M^{me} Marie M.: Julie-Régina Jolberg. — François Drouet: Un conte de fée. — M^{me} Jeanne Le Savoureux: Causerie, toilette des enfants. — Henry Bellaire: Le berceau-parachute. — Henri Genevois: Prévoyance maternelle. — Petite revue. — Correspondance du Docteur. — Réponses à toutes les questions posées par les abonnés. Gravures: L'éducation maternelle, groupe de Delaplanche. — L'enfant et l'escargot, par M. Itasse. — Le petit gourmand.

Annexe: Planchette de patrons de costumes d'enfants.

Bureaux: 71, rue des Saints-Pères, Paris.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 23 (4 DÉCEMBRE 1875).

La science et le clergé en Angleterre, M. J. Tyndal. — La Kabylie, d'après MM. Hanoteau et Létourneau. — La psychologie physiologique en Allemagne; M. W. Wundt, par M. Th. Ribot. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 23 (4 DÉCEMBRE 1875).

L'agrégation des Facultés et le doctorat ès-lettres. — Shakespeare et l'antiquité, par M. Paul Stapfer. — Massillon consécration de Dubois, par M. A. Gazier. — La Skoupehtina serbe, par M. Ch. G. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par N***. — La semaine politique. — Bulletin des cours.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de-Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

REVUE DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

Un an : 12 francs.

SOMMAIRE. — De l'état des Etudes philosophiques en France, par R. de Liechty. — Les principes fondamentaux de l'Enseignement catholique d'après le concile d'Amiens, par l'abbé Jaquinot. — Les Universités anglaises, par A. de Madaume. — Derniers examens en Belgique, par H. de Condé. — L'Enseignement supérieur à l'exposition de Vienne, par X. Roux. — Chronique, par S. Serph. Bureaux, rue Bonaparte, 82, Paris.

M. J. HERMANN-LACHAPPELLE

L'Exposition internationale de cette année a eu au moins le grand mérite de montrer, une fois de plus, l'importance de l'industrie française.

Parmi les grands industriels français à qui nous devons cette supériorité, il nous faut citer M. Hermann-Lachapelle, 144, faubourg Poissonnière, Paris, dont le nom est si connu.

Cette année, M. Hermann avait été nommé membre du jury dans le groupe des machines à vapeur, ce qui explique pourquoi il ne figure pas sur la liste des récompenses de cette section.

Mais comme il n'était pas juré dans le groupe des articles maritimes de pêche, il a obtenu le diplôme d'honneur pour sa nouvelle et très remarquable machine verticale à virer les cabestans.

Du reste, nos lecteurs n'ont pas oublié toutes les merveilleuses inventions produites par ce laborieux constructeur.

Ses fameuses machines verticales sont maintenant adoptées universellement; elles tiennent si peu de place, sont d'un usage si peu coûteux et si facile qu'on lui en demande de tous les points du globe.

Les machines locomobiles horizontales pour travaux ambulants, les machines à retour de flamme demi-fixes, les appareils à boissons gazeuses, où le gaz acide carbonique s'épure si merveilleusement, que tous les jurys ont déclaré la supériorité incontestable de ces appareils, les premiers du monde entier.

D'ailleurs, on peut dire de M. Hermann-Lachapelle qu'il est le propagateur de la vapeur; c'est grâce à lui, grâce à ses conditions jusqu'ici inconnues de bon marché, grâce aux facilités qu'il donne, que les machines à vapeur sont maintenant si nombreuses en France, qu'il y a assez de chevaux-vapeur pour représenter plus de quarante millions d'hommes.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, flatulences, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Cast Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 19,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry, » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait.

sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistait à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épiciers.

BANQUE CENTRALE

DU CRÉDIT FONCIER DE RUSSIE

Autorisée par un ukase de S. M. L'EMPEREUR DE RUSSIE en date du 6/18 avril 1873.

ÉMISSION

De 80,000 Obligations Foncières de 500 Fr.

(5^e Série)

Autorisée par le Ministre des Finances de Russie

Ces Obligations sont émises aux prix de 443 fr. 75 c., jouissance du 1^{er} février 1876; elles produisent un intérêt annuel de 25 francs payable par semestres, les 1^{er} février et 1^{er} août.

Les coupons semestriels sont payables à

Paris à raison de Francs.....	12. 50
Bruxelles.....	12. 50
Genève.....	12. 50
Berlin.....	10. 00
Amsterdam.....	5. 90
St-Petersbourg, Roubles métallurgiques.....	3. 12 1/2

Les Obligations sont remboursables au pair, sur les mêmes places, les 1^{er} février et 1^{er} août, à 500 francs, ou 125 roubles métalliques, ou 400 marcs, ou 236 florins, en 54 ans, par tirages semestriels.

Le 1^{er} remboursement aura lieu le 1^{er} août 1876.

Les Obligations seront au porteur; et, aussitôt après la clôture de la souscription, toutes les formalités seront remplies pour les faire admettre à la cote officielle de la Bourse de Paris comme le sont déjà celles de la 1^{re} et de la 4^{me} série.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE A PARIS

AU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

14, rue Bergère

Et chez MM. A. DUTFOY & Co, 59 boulevard Haussmann

Les Vendredi 10 et Samedi 11 Décembre 1875

DE 10 HEURES DU MATIN A 4 HEURES DU SOIR

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE EN MÊME TEMPS :

En France, aux Agences du COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, LYON, MARSEILLE ET NANTES;

A Bruxelles, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser l'industrie nationale, et dans ses Agences;

A Genève, chez MM. HENTSCH, LUTSCHER Co;

A Amsterdam, à la BANQUE D'AMSTERDAM;

A Saint-Petersbourg.

LES VERSEMENTS SERONT EFFECTUÉS COMME SUIT :

Fr. 50. » par Obligation en souscrivant
93.75 à la répartition, du 20 au 24 décembre.

150. » du 10 au 15 février 1876.

150. » du 10 au 15 avril 1876.

f. 443.75

Les Souscripteurs auront la faculté d'anticiper les versements sous bonification d'intérêt au taux de 5%; conséquemment l'obligation, entièrement libérée au moment de la répartition, ressortira à 440 francs, jouissance du 1^{er} février 1876.

Dans le cas où les demandes dépasseraient le nombre des obligations émises, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

Des certificats provisoires au porteur seront délivrés aux souscripteurs après la répartition. Ceux de ces certificats qui seront entièrement libérés seront échangés, à partir du 15 mars 1876, contre les titres définitifs.

A défaut de paiement des termes échus dans les délais fixés, les porteurs en retard seront passibles de l'intérêt à raison de 6% l'an sur les sommes restées en souffrance, à partir du premier jour fixé pour l'échéance de chaque terme.

La Banque Centrale se réserve le droit de frapper de déchéance les souscripteurs en retard et de faire vendre leurs titres, sans mises en demeure, pour leur compte et à leurs risques et périls, aux Bourses de Paris, Bruxelles et de Genève.

On peut souscrire par correspondance. Les lettres adressées au Directeur du Comptoir d'Escompte de Paris et à MM. A. DUTFOY et Co devront être accompagnées du premier versement.

Déclaration faite au Timbre, le 28 octobre 1875.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

VICHY

Administration: Paris, 22, boul. Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles.
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.
Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du CONTROLE DE L'ÉTAT
Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies. A Cahors, M. Vinel, pharmacien.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPÔT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGON.
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien échanger à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue de Rambuteau à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

Voyageur

On demande pour le placement d'un nouveau genre de Corset breveté et sans concurrence, un représentant à la Commission, voyageant avec cheval et voiture et ayant une clientèle en mercerie, à Cahors et aux environs.

« La collection peut à la rigueur, » ne se composer que de 6 échantillons environ, d'un volume insignifiant représentant une valeur de » 25 fr. et pesant approximativement » 2 kilos. »

Très forte remise. — On peut se faire facilement de 8 à 10,000 francs par an.

Inutile de se présenter si l'on ne peut offrir les meilleures références.

S'adresser aux initiales C. G. T., poste-restante à Troyes (Aube) Affranchir.

MALADIES de POITRINE

PHTHISIE BRONCHITE, RHUMES TOUX OPINIÂTRES succès certain, guérison rapide par le CRESSON B. DUPUY Remède infailible contre les MALADIES CHRONIQUES; puissant DÉPURATIF végétal du SANG et des HUMEURS. 3-50 Lire la brochure délivrée gratis 3-50

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. Ch. FAY, INVENTEUR.

POMMADE SATIN

Pour conserver aux mains la souplesse la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid. 9, rue de la Paix. — Paris.

A VENDRE

UNE PAIRE DE

Juments Bretonnes

LÉGÈRES

POUR LA VOITURE

S'adresser au Bureau du Journal.

G. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

UN MOT SUR LE

SUFFRAGE UNIVERSEL

Prix : 1 fr.

UN DERNIER MOT SUR LE

SUFFRAGE UNIVERSEL

Prix : 50 cent.

LA PROCHAINE

LOI ÉLECTORALE

Prix : 1 fr.

Par M. HENRI NADAL.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU D^r FRANCK

Aprêtifs, stomachiques, purgatifs, dépuratifs, contre le manque d'appétit, la constipation, la migraine, les étourdissements, les congestions, etc. Dose ord^{re} 1, 2 à 3 gr. Exiger les véritables dans des boîtes Bleues recouvertes comme par le passé des étiquettes en 4 couleurs et de la signature A. Rouvière en rouge. 1^{re} 50 la 1/2 li^{re} (50 grains); 3^e la li^{re} (105 gr.). Paris, pharmacie Leroy, 45, rue N^o-St-Augustin, et toutes les bonnes pharm^{ies}.